Envoyé en préfecture le 29/05/2026
Reçu en préfecture le 29/05/2026
Publié le
ID : 035-213500069-20260519-2026_044-DE

ARGENTRÉ DU-PLESSIS
République Française
Département Ille-et-Vilaine
Commune d'Argentré du Plessis

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 19/05/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
25	19	24

Vote
Mains levées Pour : 25 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Rennes
Le : 26/05/2026
Et
Publication ou notification du : 26/05/2026

L'an 2026, le 19 Mai à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune d'Argentré du Plessis s'est réuni à la salle du conseil en mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Françoise GESLAND, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 13/05/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 13/03/2026.
Présents : Mmes : AUPIED Sandrine, BAYON Hélène, CHAUVINEAU Mireille, DELAGRÉE Irmine, GESLAND Françoise, HARD Nicole, LAGOUTTE Lou, MENEUST Pauline, TIREAU-PAQUET Catherine, TISON Bernadette, VÉRÉ Martine ; MM : CAILLEAU Claude, FRIN Joël, GARNIER Philippe, GENDRY Pierrick, GRIGNON Éric (pouvoir à M. GARNIER Philippe en son absence), HAMELOT Christian, HAQUIN Christophe, MENEUST Anthony POSSON Rémi
Absent(s) ayant donné procuration : Mme PENIN Lany à Mme GESLAND Françoise ; MM DESILLE Bertrand à M. HAMELOT Bertrand, ÉON Patrice à M. GENDRY Pierrick, FOLL Nicolas à M. FRIN Joël, HAQUIN Christophe à M. POSSON Rémi, JEULAND Charles à M. MENEUST Anthony.

A été nommé(e) secrétaire : Mme TISON Bernadette

2026-044 – CONVENTION GENERALE D'UTILISATION DES MISSIONS FACULTATIVES DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE D'ILLE ET VILAINE

Le Centre de gestion de la fonction publique territoriale d'Ille-et-Vilaine met à disposition des collectivités du département, en complément de ses missions obligatoires, des services facultatifs qui évoluent régulièrement pour s'adapter aux besoins des collectivités et à la réglementation.

Elles se répartissent en deux catégories principales :

- Les services mutualisés financés par cotisation :
  - services RH (portail internet, conseil en gestion des carrières et rémunération, déontologie et signalements, protection sociale et prévention…
  - santé au travail (visites médicales, aide psychosociale, accompagnement prévention inaptitudes…)
- Les missions financées par facturation tels que :
  - l'externalisation de certaines fonctions RH (traitement des salaires, accompagnement sur les recrutements, dossier retraite, conseil en organisation…) ;
  - gestion des contrats groupe en assurance statutaire ;
  - missions ponctuelles pour des besoins spécifiques ou exceptionnels (ateliers, études de cas…).

L'accès à ces missions est assujetti à la signature d'une convention générale d'utilisation organisant les modalités d'intervention et les dispositions financières. Une première convention a été signée par la collectivité d'Argentré-du Plessis en 2020.

Suite aux élections municipales, il est proposé aux membres du conseil municipal de signer une nouvelle convention-cadre ci-annexée proposée par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale d'Ille-et-Vilaine. La convention proposée définit les modalités d'accès et d'utilisation des missions facultatives.

Il est proposé de signer la convention d'utilisation des missions facultatives proposée par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale d'Ille-et-Vilaine.

Le conseil municipal,
après en avoir délibéré,
à l'unanimité des membres

- AUTORISE la maire à signer la convention d'utilisation des missions facultatives du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale d'Ille-et-Vilaine, ainsi que les actes subséquents (proposition d'intervention, formulaires de demande de mission etc.).

Envoyé en préfecture le 29/05/2026
Reçu en préfecture le 29/05/2026
Publié le
ID : 035-213500069-20260519-2026_044-DE

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 26/05/2026
Le Maire
Françoise GESLAND

Le Secrétaire
Bernadette TISON